



HAL
open science

Les espaces frontaliers, des espaces à la marge ?

Grégory Hamez, Frédérique Morel-Doridat

► **To cite this version:**

Grégory Hamez, Frédérique Morel-Doridat. Les espaces frontaliers, des espaces à la marge ?. Candelier-Cabon Martine; Gaudin Solène. La France des marges, Presses Universitaires de Rennes (PUR), pp.217-229, 2017, Didact Géographie, 978-2-7535-5537-2. hal-02165677

HAL Id: hal-02165677

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02165677>

Submitted on 26 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les espaces frontaliers, des espaces à la marge ?

Grégory Hamez, professeur des universités, Université de Lorraine, laboratoire LOTERR EA7304

Frédérique Morel-Doridat, doctorante, Université de Lorraine, laboratoire LOTERR EA7304

Référence :

HAMEZ G., MOREL--DORIDAT F., 2017, « Les espaces frontaliers, des espaces à la marge ? », *in* : Candelier-Cabon et Gaudin (dir.), *La France des marges*, Presses Universitaires de Rennes, Didact Géographie, Rennes, <http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=4416>, p. 217-229

Introduction

Les espaces frontaliers sont souvent considérés comme étant « à la marge », du fait de leur situation à l'extrémité d'un pays. Cette représentation se retrouve notamment dans les politiques publiques qui s'appliquent à ces espaces. A titre d'exemple, l'initiative communautaire Interreg incitant la coopération transfrontalière a été mise en œuvre pour répondre à une exigence principale : désenclaver les régions frontalières. La Commission stipule en effet que les régions frontalières sont pénalisées par un double isolement : isolement par rapport aux régions frontalières limitrophes, et isolement par rapport à leur propre espace national dont elles sont une périphérie (JOCE, 2000) – constat contestable à bien des égards mais qui n'en a pas moins justifié la politique transfrontalière de l'Union européenne depuis le début des années 1990. Les géographes spécialistes des frontières ont souligné le contexte particulier des espaces frontaliers en tant que limite extrême de la souveraineté d'un pays (Renard, 1997), de rupture et discontinuité entre deux espaces ayant chacun un certain degré d'homogénéité (Grasland, 1997), et de stratégies étatiques qui ont souvent historiquement conduit à geler le développement de ces confins (Nordmann, 1998). Ce contexte a changé en Europe au cours des trois dernières décennies, à mesure du processus d'intégration européenne, des incitations à la coopération transfrontalière et à l'émergence de projets de développement transfrontalier. Cette « ouverture des frontières » doit toutefois être nuancée dans la mesure où le poids des structurations et appartenances nationales exerce fréquemment un rôle de frein. La terminologie anglophone a caractérisé cette dynamique par les trois temps de *bordering* / *de-bordering* / *re-bordering* (Rumford, 2006, Wastl-Walter, 2011). La frontière exerce des effets ambivalents et changeants, à différentes échelles spatiales et temporelles ; c'est une *interface signifiante* (Reitel, 2011), qui de plus en plus doit être considérée comme *mobile* (Amilhat-Szary, 2015). Retenons à ce stade que les termes utilisés pour qualifier la frontière soulignent sur son caractère d'extrémité (*confins*), de dépendance par rapport à un centre (*périphérie*) et de rupture (*re-bordering*), même si les frontières sont en mutation. Cela renvoie à la notion de marge ; en

considérant en première approche la marge comme une extrémité dominée, en quoi les espaces frontaliers sont-ils des espaces à la marge ? Les éléments de réponse donnés dans ce chapitre insisteront sur la relativité de l'identité marginale des frontières en fonction des échelles spatiales et temporelles considérées. Dans un premier temps, la relation ambiguë entre marge et frontière sera abordée à travers différents cas emblématiques en France et en Europe. Le changement d'échelle s'impose alors pour envisager la nature de la marge, ce qui sera effectué dans un second temps à travers une approche multiscalaire des espaces frontaliers. Ces éléments permettront de revenir sur une définition de la marge en conclusion.

1. Les espaces frontaliers, un caractère marginal à relativiser suivant les échelles spatiales et temporelles d'analyse

Les *frontières* considérées ici sont les frontières nationales, dont la définition en droit international peut être énoncée simplement comme limite d'une aire de souveraineté nationale. La définition d'un *espace frontalier* amène à questionner la profondeur de l'espace directement ou potentiellement impliqué dans des interactions avec le pays voisin. A cet égard, pour reprendre le terme de Friedrich Ratzel, il est plus juste de considérer « *l'ourlet frontalier* » que la ligne frontière car les effets des frontières s'exercent dans une certaine zone (Ratzel, 1882). Si l'on considère comme ourlet la portion d'espace limitrophe où se nouent les échanges transfrontaliers les plus intenses et les plus fréquents, la profondeur de l'ourlet est généralement réduite à 5 à 10 kilomètres, l'ampleur des échanges se réduisant nettement au-delà (*cf.* Buxeda, 2006, pour la frontière franco-allemande).

La *marge* est définie dans le dictionnaire de géographie *Les mots de la géographie* comme « bordure, limite dotée de quelque épaisseur et considérée comme en position de subordination » (Brunet *et al.*, 2005). Dans sa lettre de cadrage pour préparer la question « France des marges » au concours du CAPES, le Ministère de l'Education Nationale propose un développement plus conséquent, ramassé dans une formulation légèrement différente : « espace de bordure qui reste à l'écart du système territorial dominant » (MEN, 2016). A la différence des définitions sur l'espace et l'ourlet frontalier, l'entrée par la marge amène donc à questionner à la fois l'aspect « à l'écart » et l'aspect « dominé ».

1.1. Marginalité et frontière, l'exemple des camps de migrants à Calais et Grande-Synthe

D'un point de vue géographique, les espaces frontaliers peuvent être considérés comme des lieux de cristallisation à une échelle locale de tensions, conflits ou divergences qui prennent place à une échelle internationale. Dans les cas les plus dramatiques de déplacements forcés de personnes, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) intervient pour mettre en place des camps de réfugiés dans les pays voisins (UNHCR, 2016). Le phénomène est massif à l'échelle mondiale : le HCR prend en charge 21,3 millions de réfugiés localisés

dans un autre pays (auxquels s'ajoutent 40,8 millions de réfugiés dans leur propre pays, cas qui ne sera pas abordé ici). Ces camps peuvent être qualifiés d'espaces « à la marge » car ils sont entièrement gérés par le HCR, et sont donc en quelque sorte situés « hors sol » par rapport au système territorial dominant du pays où ils se trouvent. Les réfugiés y sont complètement pris en charge par le HCR, avec des relations limitées avec le pays hôte. En 2015, les pays voisins de la Syrie, de la Somalie et de l'Afghanistan concentrent la plus grande partie de ces camps, et cette logique spatiale de localisation de camps aux frontières des pays instables se retrouve partout dans le monde.

A ce chiffre doit être ajouté celui des réfugiés non pris en charge par le HCR, chiffre difficile à estimer. Qu'il s'agisse de réfugiés politiques ou de migrants économiques, ces personnes doivent traverser plusieurs frontières avant d'arriver à destination. Le cas des réfugiés qui se concentrent dans la région des Hauts de France à Calais et à Grande Synthe est emblématique du lien entre marginalité et espace frontalier, et sera développé à présent.

Calais bénéficie d'une situation géographique de « goulet d'étranglement » pour les relations routières et ferroviaires et dans une moindre mesure maritimes entre le Royaume-Uni et les pays européens. Suite à l'ouverture du Tunnel sous la Manche en 1994, un volume important du trafic passe par les navettes Eurotunnel sous la Manche, et s'élève en 2015 à 20,7 millions de tonnes de marchandises (par camions et par trains de marchandises), et à 21 millions de passagers transportés soit 57 000 personnes par jour¹. C'est donc un point central dans le système spatial d'échanges entre le Royaume-Uni et le continent. En outre, de nombreux migrants et réfugiés souhaitent rejoindre le Royaume-Uni, en raison de conditions d'accueil estimées meilleures que dans d'autres pays, ou pour rejoindre des groupes de la même communauté ethnique. Or, le Royaume-Uni a toujours eu une politique restrictive pour l'accès des réfugiés et migrants : le pays n'a pas ratifié les Accords de Schengen entrés en vigueur en 1995 ; quand les Accords de Schengen ont été intégrés aux règles communes de l'Union européenne avec le Traité d'Amsterdam en 1997, le Royaume-Uni a obtenu de pouvoir déroger à cette partie du traité. La question de gérer les flux de personnes souhaitant se rendre au Royaume-Uni via le Tunnel sous la Manche rentre donc exclusivement dans le cadre d'un accord bilatéral franco-britannique et non communautaire. En la matière, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aura probablement peu d'incidence notable, dans la mesure où le pays mettait déjà en place des mesures draconiennes pour l'accueil des étrangers extra-communautaires.

Ce contexte est donc propice au développement de poches de marginalité à la frontière franco-britannique, depuis la fin des années 1990. Pour gérer l'arrivée massive de migrants et leur concentration à proximité de l'entrée du Tunnel, des camps sont mis en place dès 1999. Depuis lors, le nombre de personnes n'a cessé d'augmenter, et les stratégies des autorités françaises oscillent entre tentatives d'organisation et de démantèlement des camps. Ces camps sont souvent décrits comme des zones de non-droit, avec une aide et un encadrement réduit ou inexistant de la part des pouvoirs publics (Mankou, 2013 ; Reinisch 2015). Ils constituent une

¹ Chiffres de l'entreprise Eurotunnel, disponibles sur le site du groupe (consulté le 24/10/2016) : <http://www.eurotunnelgroup.com/fr/groupe-eurotunnel/exploitation/chiffres-de-traffic/>

véritable marge en termes de mise à l'écart et de situation en-dehors du système territorial, et sont liés à la fonction de contrôle qu'exerce la frontière – la frontière étant entendue ici comme la frontière de l'espace Schengen.

Inversement, la situation frontalière peut aussi parfois engendrer des situations de centralité relative, ce qui sera développé à présent.

1.2. La situation frontalière, entre marginalité et centralité

À la frontière, des logiques nationales se juxtaposent avec des répercussions très locales à proximité de la ligne-frontière. Cette friction entre logiques nationales peut engendrer des effets d'accumulation. Les différentiels entre niveaux nationaux de salaires, de taxation, de fiscalité, de disponibilité ou de coût du foncier peuvent être propices à l'attractivité d'un côté de la frontière. Les exemples passés et présents sont légion.

Des villes entières se sont historiquement développées sur ce modèle. C'est par exemple le cas des villes de Roubaix et de Tourcoing, dans l'agglomération lilloise, dont la population cumulée est passée de 40 000 habitants en 1836 à 200 000 en 1901 – les autres villes frontalières de ce qui allait devenir l'agglomération lilloise connurent un développement similaire. Cet accroissement spectaculaire s'explique par l'existence de droits de douane élevés aux frontières françaises, qui eurent un effet calamiteux pour l'économie de la Belgique, et un effet très favorable pour l'économie du département du Nord. Dans de nombreux secteurs, l'industrie belge fut brimée dans son développement par l'impossibilité d'écouler librement ses produits sur le marché français. Il s'ensuivit une organisation de l'espace originale où de nombreuses usines se développèrent côté français à proximité de la frontière, en profitant de capitaux et de procédés de production à la fois français et belges, et d'une main-d'œuvre en grande partie belge. Cette dernière était composée à la fois de navetteurs et d'immigrants. La situation de ces usines sur le territoire français garantissait enfin l'accès libre au marché français.

Le développement des *maquiladoras* au Mexique, à proximité de la frontière états-unienne, répond à une logique économique proche : ces grandes unités industrielles fabriquent des biens à partir de produits importés, et la production est intégralement réexportée ; l'entrepreneur bénéficie d'une fiscalité avantageuse et d'une main d'œuvre peu coûteuse.

La situation frontalière peut ainsi être véritablement porteuse d'attractivité. Les communes françaises proches de la frontière luxembourgeoise, ou celles proches de la frontière suisse, connaissent une très forte croissance de population, et la part de la population active travaillant de l'autre côté peut s'élever à plus de la moitié de la population active. Dans ce cas, les questions de marginalité et de centralité évoluent suivant l'échelle spatiale considérée : si à l'échelle locale frontalière la « norme » est d'être travailleur frontalier, à l'échelle de la France dans son ensemble, les travailleurs frontaliers restent marginaux... Enfin, l'exemple de Roubaix et de Tourcoing rapporté ci-dessus invite à considérer la réversibilité des situations, dans la mesure où les deux villes sont passées en quelques décennies du statut de ville-phare pour l'industrie textile à celui de ville marginalisée confrontée à une reconversion industrielle difficile.

Les frontières sont aussi le lieu de la contrebande, de trafics illicites voire de comportements prohibés. Même aux frontières intérieures de l'Union européenne, où il n'y a plus de tarifs douaniers qui s'exercent, l'existence d'interdits dans certains pays mais pas dans d'autres permet le développement de pratiques « à la marge » par rapport aux normes. Il peut s'agir de populations du Nord de la France allant se fournir en produits stupéfiants aux Pays-Bas voisins ; ou de motards allemands venant rouler sur les routes alsaciennes et vosgiennes le week-end, en raison de l'interdiction de circulation pour les motos en forêt noire ; ou encore d'hommes français venant massivement fréquenter les maisons closes de villes frontalières espagnoles.

Dans la diversité des cas de figure envisagés ici, il ressort que si des espaces frontaliers peuvent être marginalisés, de nombreux autres facteurs entrent en jeu dans ce processus de marginalisation. En outre, ce processus n'est pas la règle dans la mesure où certains espaces frontaliers exercent attractivité et centralité. Le croisement des échelles spatiales d'analyse permettra ici de progresser dans la caractérisation du lien entre espaces frontaliers et espaces de marge.

2. Approche multiscalaire de la marge en contexte frontalier

En contrepoint des analyses d'ordre qualitatif développées ci-dessus, les analyses menées à présent seront d'ordre quantitatif en cherchant à mesurer de façon globale la marginalisation des espaces frontaliers. L'objectif est de varier les échelles d'analyse, d'une part car la « frontière est par essence multiscalaire, puisqu'elle est à la fois limite de l'exercice d'un État, de régions et de collectivités locales » (de Ruffray *et al.*, 2011) ; d'autre part, car l'expression de la marginalité diffère selon les échelles d'analyse, un cas fréquent étant l'apparition de marges à une échelle très locale (Reynaud, 1981).

2.1. Comment mesurer la marginalité des territoires dans un contexte transfrontalier ?

Le besoin de recourir à une approche transfrontalière de la marge est traduit, ici, par la présentation de résultats à deux échelles géographiques distinctes : l'échelle de l'Union européenne par régions (NUTS 2) et l'échelle régionale transfrontalière plus locale, à travers l'exemple du nord de la région Grand Est.

Une question majeure est de déterminer les variables ou indicateurs permettant de caractériser la marginalisation des espaces. Pour ce faire, l'approche de l'attractivité et du dynamisme territorial, préconisée par Alain Reynaud pour l'analyse des espaces en cours de périphérisation, a été retenue (Reynaud 1981). Les données démographiques sont intéressantes pour étudier l'attractivité des espaces transfrontaliers dans la mesure où elles permettent généralement d'approcher le contexte socio-économique, politique et/ou environnemental. Une

attention particulière est portée à la perte en population, car elle s'intègre dans un système général de dépeuplement marqué par la multiplicité des interactions entre ses facteurs (Pallagst *et al.*, 2009). Deux types de données démographiques ont servi de base à l'étude : le taux d'évolution de la population et le solde migratoire. Le taux d'évolution est mesuré sur la période 1991-2011 et présenté à l'échelle régionale et locale afin d'illustrer les tendances longues du processus de marginalisation (Prost, 2004), d'identifier les territoires ayant fortement perdu en population et d'en chercher les causes. Le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties), au cœur des analyses allemandes sur le processus de périphérisation, complète l'analyse dans la mesure où il témoigne de volontés personnelles de quitter un territoire au profit d'un autre plus attractif (Roth, 2016).

Un besoin d'harmonisation des découpages territoriaux et des données statistiques

Les études statistiques au niveau des espaces frontaliers sont sources de nombreux défis méthodologiques. Tout d'abord, cette échelle pose la question de la comparaison statistique des données et de leur interprétation, les effets spatiaux dépendant du maillage territorial utilisé (UMS RIATE, 2016). Un travail d'harmonisation des maillages géographiques doit alors être réalisé. Les régions européennes NUTS (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques) en sont un exemple. À l'échelle locale, ce travail d'harmonisation a été réalisé à partir du plus grand maillage communal présent dans les espaces transfrontaliers du nord-est de la France, c'est-à-dire celui des communes wallonnes et sarroises, qui est relativement proche de celui des cantons français (antérieurs à 2014) et luxembourgeois, ainsi que des intercommunalités en Rhénanie-Palatinat (*Verbandsgemeinden, Verbandsfreie Gemeinden*). De plus, afin de ne pas délaisser de territoires en relations transfrontalières, tous ceux qui sont localisés à une distance de 90 minutes en voiture de la frontière française ont été sélectionnés.

En parallèle de ces caractéristiques spatiales, les analyses transnationales posent la question de la comparabilité des données statistiques du fait de leur diversité de définition et de méthode de recueillement (Martinez-Fernandez *et al.*, 2016). Ainsi, dans le cadre de cette étude, des variables démographiques ont été préférées à d'autres plus économiques.

À cela, s'ajoute la diversité des dates de recensement de la population suivant les pays. En outre, certaines données statistiques sont manquantes à l'échelle régionale européenne pour l'année 1991, tout particulièrement pour les régions localisées à l'est du « Rideau de fer ». Le taux d'évolution de la population a, alors, dû être calculé selon la disponibilité des données à différentes temporalités et échelles. Dans ce contexte, en République Tchèque, la variation de la population a été considérée entre 1992 et 2011. Pour la Slovaquie, la Croatie et la Slovénie, l'absence de données régionales avant 2001 a contraint la présentation de données à l'échelle étatique. Ces questions de disponibilité des données expliquent, également, la présentation de soldes migratoires entre deux pas de temps différents (entre 2007 et 2012 pour la France, entre 2009 et 2014 pour les autres territoires). Il a été calculé à partir de la formule suivante :

$$S.M. = \text{Pop}_{2014} - \text{Pop}_{2009} - [\text{somme naissances (2009 ; 2013)} - \text{somme décès (2009 ; 2013)}]$$

Néanmoins, l'ensemble des pays européens ayant réalisé un recensement général de leur population en 2011, cette date a servi de base à l'analyse des espaces frontaliers « à la marge ».

2.2. Des espaces « à la marge » à l'échelle européenne et régionale

À l'échelle de l'espace communautaire européen, les effets d'attraction de la population sont liés à l'échelle nationale qui devient alors structurante. Comme en témoigne la figure 1 (*Figure 1. Variation de la population des régions de l'Union Européenne entre 1991 et 2011*), les territoires les moins attractifs sont, principalement, les pays et régions d'Europe de l'Est ayant connu un régime socialiste et enregistrant un ralentissement démographique entre 1991 et 2011. En Roumanie, par exemple, la population a baissé de 7,67 % entre 1991 et 2011, passant sous la barre des 21 500 000 habitants. Cette baisse de la population est encore plus notable en Bulgarie, dans les régions situées à la frontière roumaine. La région de Severozapaden (au nord-ouest du pays) a, ainsi, perdu 28,58 % de sa population en vingt ans. Malgré son caractère frontalier, cette baisse démographique est davantage due à la situation économique régionale qu'à la présence de la frontière étatique (Commission Européenne)².

À la frontière franco-allemande, des poches de dépeuplement apparaissent également à cette échelle régionale. C'est en particulier le cas du *Land* de Sarre, en Allemagne, frontalier du département de la Moselle en France et du Luxembourg. Néanmoins, la perte de 6,6 % de la population entre 1991 et 2011 illustre davantage les difficultés que rencontre le *Land* à se relever de la crise sidérurgique à laquelle il est confronté depuis les années 1960 qu'à la présence d'une frontière étatique. Elle s'est traduite par la suppression de 40 % des emplois industriels et, à sa suite, d'une baisse significative de sa population qui perdure (Kröhnert, Klingholz, van Olst, 2005). La reprise économique depuis 1985, supérieure à la moyenne nationale, et la création d'emplois, en particulier dans le domaine automobile, n'ont pas compensé les départs de population. Cette situation démographique sarroise est aggravée par le problème de la fécondité allemande (Bujard *et al.*, 2012) marqué par un Indicateur Conjoncturel de Fécondité³ (ICF) de 1,47 en 2014 selon Eurostat. Ainsi, on observe bien une marginalisation démographique en Sarre. Pour autant, elle est davantage liée à des questions structurelles dont les manifestations pourraient être observables sur des espaces non frontaliers comme cela est le cas en Allemagne de l'Est. Cette absence de lien entre échelle régionale, perte en attractivité et frontière, dans cet espace transfrontalier, est d'autant plus appuyée par l'absence de pertes démographiques au niveau des régions limitrophes comme, par exemple, l'ancienne région Lorraine, en France.

Dans l'Hexagone, à cette échelle européenne, seule l'ancienne région de Champagne-Ardenne serait en cours de marginalisation au regard de sa situation démographique. La figure précédente illustre, quant à elle, le lien entre ruralité, crise industrielle et perte d'attractivité. En

² « Severozapaden », European Commission Website, <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/base-profile/severozapaden> (consulté le 05 octobre 2016)

³ L'indicateur Conjoncturel de Fécondité correspond au « nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observée au cours d'une année donnée : on additionne le nombre moyen des naissances par femme dans les divers groupes d'âge fécond successifs » (Noir D. in Brunet R., Ferras R. et Théry H., 2005)

effet, les naissances, supérieures aux décès, ne compensent plus les pertes en population dues à l'émigration en particulier des jeunes adultes (INSEE)⁴.

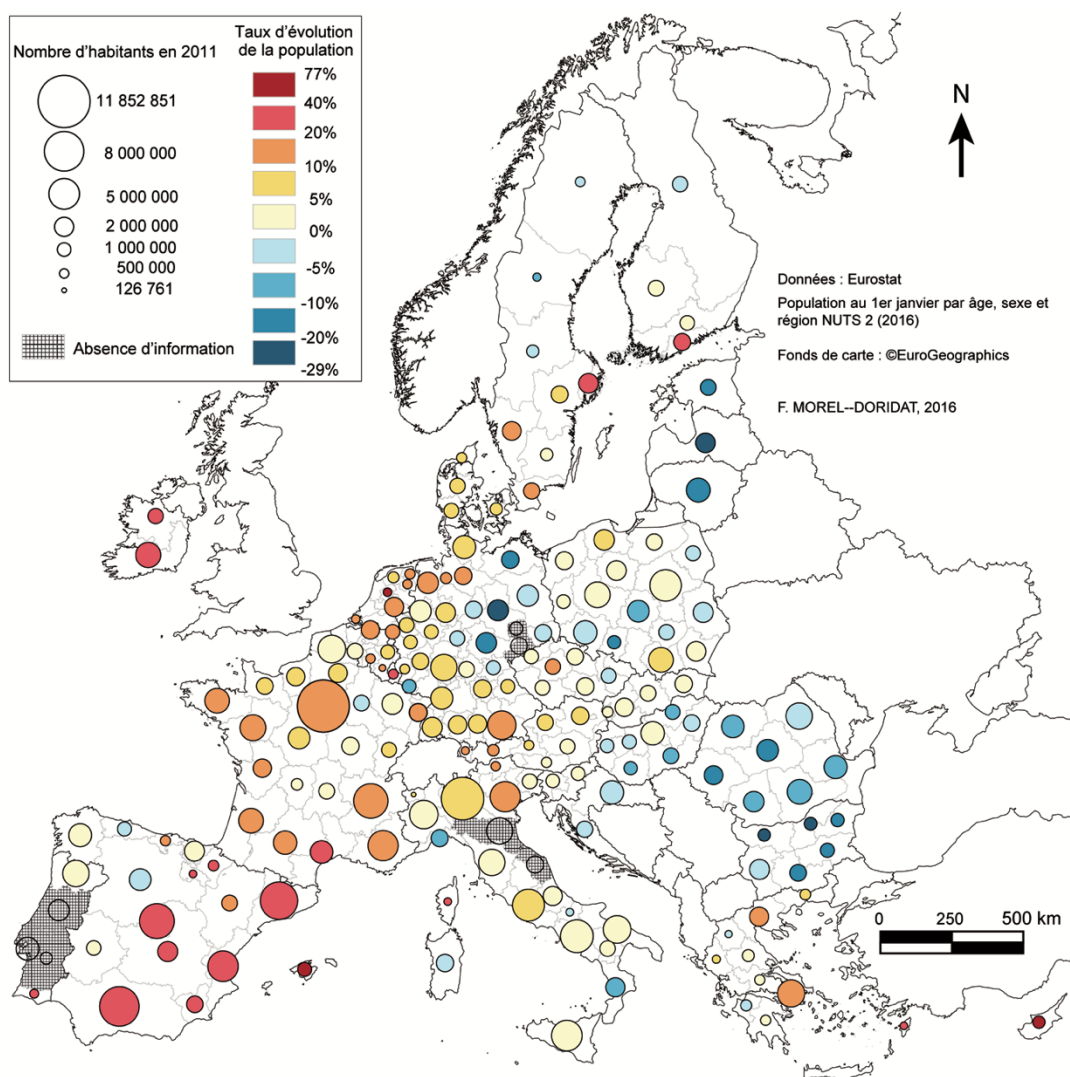


Figure 1. Variation de la population des régions de l'Union Européenne entre 1991 et 2011

Par conséquent, l'échelle d'analyse retenue dans la figure 1 met davantage en exergue le lien entre problématiques étatiques, voire régionales, et phénomène de marginalisation qu'une définition de « marge » des régions transfrontalières. En effet, la perte ou le gain en population est relativement homogène à l'intérieur d'un même territoire national et la frontière se présente, alors, essentiellement comme une limite aux dynamiques démographiques nationales qu'un espace marqué par son manque d'attractivité.

⁴ LAMBIN R., VILLENET M., 2014, « 30 ans de démographie en Champagne-Ardenne - L'influence des grandes aires urbaines de l'ouest s'étend », *Insee flash Champagne-Ardenne*, n°178, URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=20672#inter1.

2.3. Les espaces transfrontaliers du nord-est de la France entre attractivité et « répulsivité »

À l'échelle des espaces transfrontaliers du nord-est de la France, la détermination de marges est également toute relative.

En France, les territoires localisés au niveau de la pointe de Givet, dans le département des Ardennes, enclavés à l'intérieur du territoire belge, sont particulièrement touchés par le retrait démographique comme en atteste la figure 2. Le canton de Revin, par exemple, a perdu 22,22 % de sa population au cours de la période 1991-2011, soit la plus forte baisse des espaces transfrontaliers du nord-est de la France. Elle est essentiellement due à la crise sidérurgique et industrielle qui a fortement impacté l'économie et les paysages ardennais. Au contraire, les communes belges limitrophes, moins spécialisées dans l'industrie lourde, à l'exception près de l'arrondissement de Charleroi, sont marquées par une croissance démographique (OCDE, 2002). Alors que la situation démographique diverge de part et d'autre de la frontière ardennaise, des logiques de continuité apparaissent à la frontière sarro-mosellane (*cf. Figure 2*).

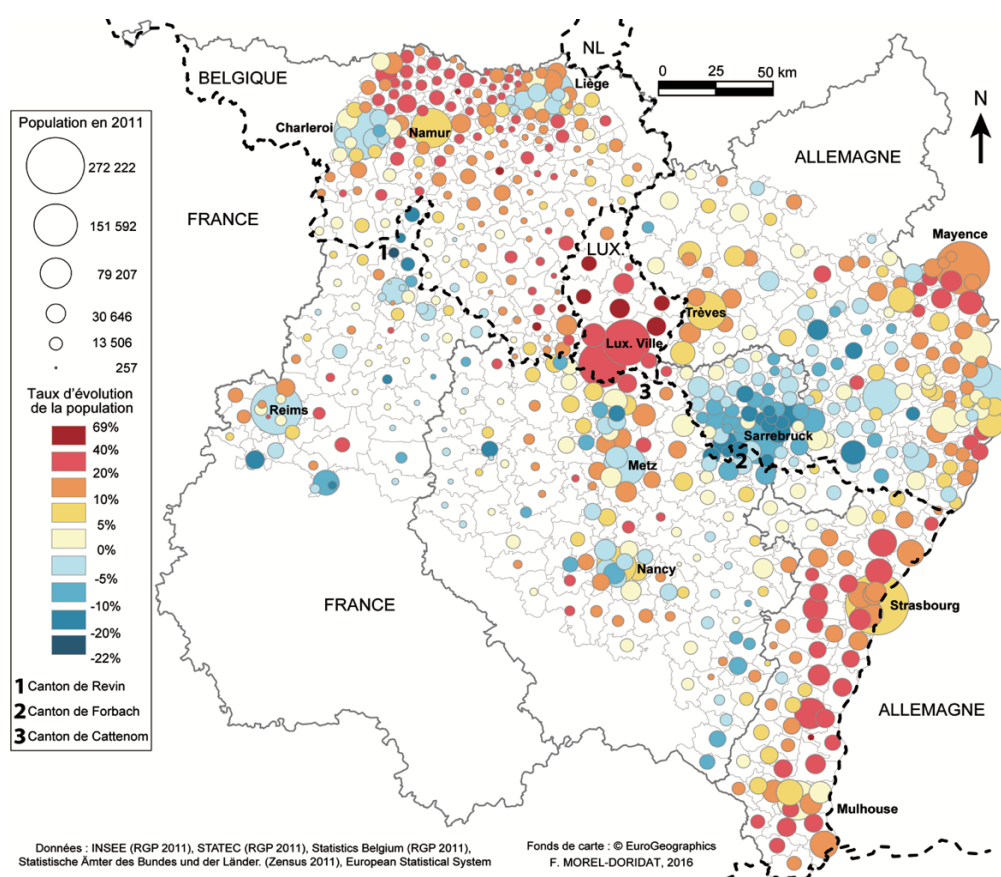


Figure 2. Variation de la population des espaces transfrontaliers du nord-est de la France entre 1991 et 2011

Cela peut s'expliquer par le passé industriel (charbonnier et sidérurgique) partagé dans ces espaces frontaliers. En effet, la mono-spécialisation économique tout comme le manque de services et d'infrastructures ont influencé les dynamiques démographiques locales à la baisse

(Edelblutte, 2010). À titre d'exemple, le canton de Forbach en Moselle a perdu près d'un cinquième de sa population entre 1991 et 2011. Ce déclin des espaces sarro-mosellans est renforcé par les déficits migratoires, à l'exception près de la commune de Sarrebruck (Sarre). Ainsi, les migrations seraient la cause de la perte de plus de 700 habitants du canton de Forbach, au cours de la période 2007-2012 (cf. Figure 3).

Néanmoins, la frontière ne joue pas qu'un rôle répulsif. Les espaces frontaliers au Grand-Duché de Luxembourg, que ce soit du côté belge, français ou allemand, en sont la preuve. La poussée démographique qu'enregistrent ces territoires est appuyée par deux phénomènes. Tout d'abord, elle est la conséquence de l'augmentation du travail frontalier au profit du Luxembourg. Selon le STATEC (Service central de la statistique et des études économiques du Luxembourg), par exemple, le nombre de travailleurs frontaliers lorrains a été multiplié par 12 entre 1983 et 2013⁵. Ensuite, cette situation démographique peut être expliquée par la volonté de rapprochement au lieu de travail des navetteurs. Ils s'installent, ainsi, de plus en plus régulièrement, dans les communes frontalières voisines où le prix de l'immobilier reste moins élevé qu'au Luxembourg. Cette réalité est traduite par les soldes migratoires positifs de ces territoires frontaliers (cf. Figure 3).

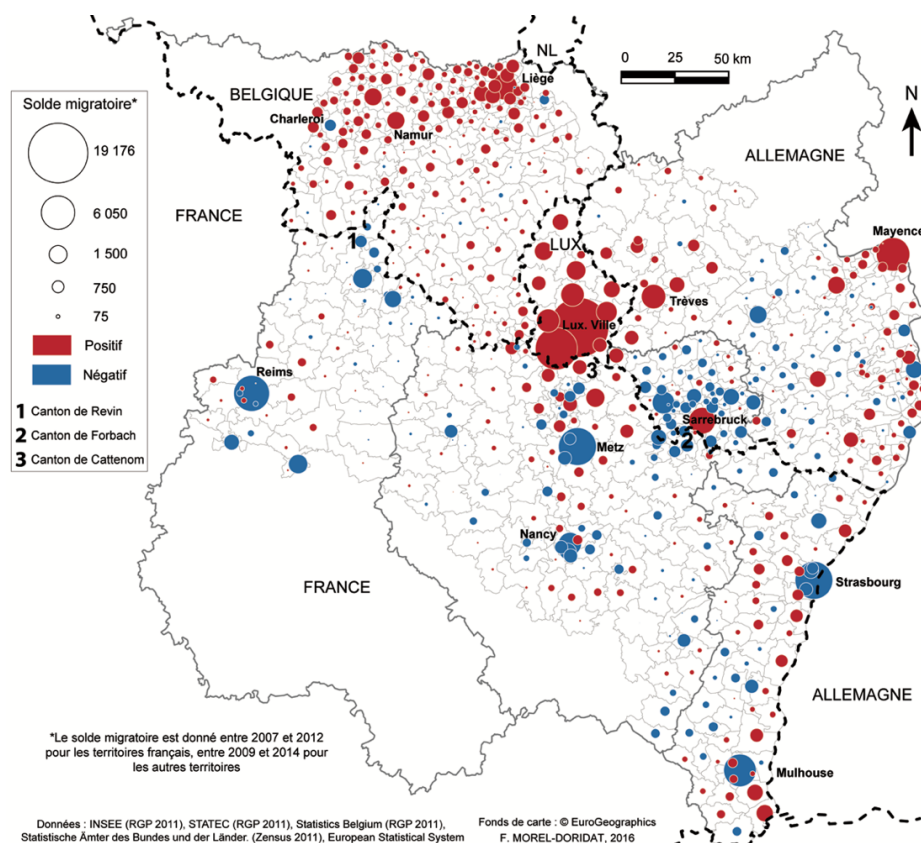


Figure 3. Migrations réalisées dans les espaces frontaliers du nord-est de la France au tournant des années 2010

⁵ *L'essentiel*, 02 décembre 2014, « 149 200 frontaliers au Luxembourg », URL : http://www.lessentiel.lu/fr/news/grande_region/story/149-200-frontaliers-au-Luxembourg-10949879, Consulté le 14 octobre 2016.

Les communes situées dans l'ancien canton de Cattenom, dans le nord-ouest de la Moselle, profitent particulièrement de cette situation. Leur population a été pratiquement multipliée par un tiers entre 1991 et 2011, passant ainsi de 18 400 habitants à 24 585 en 2011, grâce, notamment, à un solde migratoire positif (+1 133 entre 2007 et 2012).

La frontière rhénane remet également en question le caractère marginal des espaces frontaliers. L'ancienne région Alsace a ainsi connu une croissance démographique remarquable au cours des vingt années considérées, même si le rythme se ralentit depuis le début des années 2000. Cette évolution démographique positive a été appuyée par l'apport migratoire en provenance des grands pôles urbains que sont Strasbourg puis Mulhouse et Colmar (INSEE)⁶. En plus de cet apport, la vallée du Rhin reste marquée par un dynamisme économique.

En conséquence, certains espaces transfrontaliers peuvent être considérés « à la marge » dans la mesure où ils n'arrivent pas à stabiliser leur situation démographique et à attirer de nouvelles populations sur leur territoire. C'est, en particulier, le cas de la pointe nord du département français des Ardennes et des territoires situés à la frontière sarro-mosellane. Néanmoins, les espaces frontaliers ne se réduisent pas à cette seule définition. D'un point de vue démographique, certains espaces ressortent comme très dynamiques voire centraux comme ceux localisés au Luxembourg et en limite de ce dernier, ainsi que ceux de la vallée rhénane.

Conclusion

La relation entre situation frontalière et caractère de marge n'est pas directe et univoque. Certains espaces frontaliers sont marginalisés par rapport au territoire national mais peuvent se trouver au sein d'une zone d'échanges qui leur confère une nouvelle centralité. Il y a surtout une relativité certaine de l'identité de marge suivant l'échelle d'analyse considérée, et il est fréquent de trouver aux frontières des lieux de marginalisation avec trafics en tous genres ou concentration de populations réfugiées, dans des régions qui n'ont rien de marges. A cet égard, les échanges institutionnels entre collectivités de part et d'autre des frontières, les multiples initiatives de coopération transfrontalière et l'émergence çà et là d'un marketing territorial transfrontalier (par exemple dans la Grande Région ou autour de Lille-Eurométropole) participent certainement à un changement d'image et peuvent être interprétés comme une tentative de renverser la représentation habituelle de ces espaces, en somme de les démarginaliser en termes de perception. Il n'en ressort pas moins que dans les faits et dans les pratiques, les interactions institutionnelles à travers les frontières peuvent certes avoir des effets ponctuels positifs tels que la mise en place d'équipements partagés, en utilisant les nouveaux

⁶ FRYDEL Y., RIVIERE S., 2014, « Trente ans de croissance démographique en Alsace », INSEE - Chiffres pour l'Alsace, n°46. 5p.

URL : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/themes/ch_revue/cpa2014_46/cpa2014_46.pdf

outils comme les GECT (groupements européens de coopération territoriale) ; leur ampleur et leur déploiement n'en demeurent pas moins généralement bien moindres que les effets d'annonce ne le laissent attendre, dans la mesure où les sphères de compétence s'expriment encore étroitement au sein de logiques nationales (Hamez, 2015, Sohn et Reitel, 2012). Il en ressort un écart entre la rhétorique transfrontalière déployée par les institutions régionales, et le vécu des populations : cette rhétorique est fréquemment volontariste, pour justifier une conformité envers les critères communautaires qui garantissent l'obtention de subventions, tandis que le vécu frontalier répond à une logique distincte, notamment de recherche d'opportunités au gré des différentiels nationaux (Hospers 2006, Luukonen et Moilanen, 2012, Perkman, 2007).

La situation frontalière est propice aux frictions entre législations nationales distinctes, pouvant se répercuter à l'échelle locale par des effets d'accumulation et/ou de déréliction. Elle invite également à se garder de tout déterminisme, eu égard à la relativité des situations et aux potentiels et fréquents retournements de situation et de renversement des avantages comparatifs... Les marges frontalières se définissent en suivant des temporalités variables, elles diffèrent suivant les échelles d'analyse et suivant que le point de vue s'exerce depuis l'un ou l'autre côté de la frontière. Pour citer Pascal, « vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà »...

Bibliographie

- AMILHAT-SZARY A-L., 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris : Presses Universitaires de France, 164p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 2005, *Les mots de la géographie*, Paris-Montpellier, Reclus/ La documentation française, 520p.
- BUJARD M., DORBRITZ J., GRÜNHEID E., KÜHNTOPF S., LÜCK D., NADERI R., PASSET J., RUCKDESCHEL K., 2012, « (Keine) Lust auf Kinder? Geburtenentwicklung in Deutschland », Wiesbaden, Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung (BiB), 57p.
- BUXEDA C., 2006, *Intégration territoriale transfrontalière et apprentissage de l'allemand dans le grand Est français*, Thèse de géographie, Paris, Université Paris 1
- DE RUFFRAY S., HAMEZ G., GRASLAND C., LAMBERT N., HAMM A., 2011, « Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale », RIATE, Paris, 33p. URL: http://www.ums-riate.fr/documents/rapportDATAR_mai2011.pdf
- DOLIGER Cédric, 2008, « La fécondité et ses déterminants économiques : Becker vs Easterlin », in *Revue économique*, vol.59, n°5, p.955-971.
- EDELBLUTTE S., 2010, « La reconversion des anciennes villes-usines européennes, ou la question de la survie urbaine », in *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol.87, n°3, p.353-367.
- GRASLAND C., 1997, « À la recherche d'un cadre théorique et méthodologique pour l'étude des maillages territoriaux », Communication aux entretiens Jacques Cartier, « Les

- découpages du territoire », Lyon, URL: <http://census.web.ined.fr/debat/Contributions/Avant-Fevrier-1999/Grasland-2.html>
- GUEROIS M., AMEL F., LAMBERT N., VIRY M., YSEBAERT R., 2016, « Typologie socio-économique des régions frontalières de l'Union Européenne (2000-2012) », RIATE, Paris, 47p.
URL: http://www.ums-riate.fr/Webriate/wp-content/uploads/2016/06/Typologie_socio_economique_des_regions_frontalieres_de-l-UE_2000_2012.pdf
- HAMEZ G., 2015, *Pour une analyse géographique des espaces transfrontaliers : Contribution théorique et méthodologique*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Géographie, Université de Rouen, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01321837/document>
- HOSPERS, G-J., 2006, « Borders, bridges and branding: The transformation of the Øresund region into an imagined space », *European Planning Studies*, vol.14, n°8, p.1015-1033
- JOCE/ Journal Officiel des Communautés Européennes, 2000, « Communication de la Commission aux Etats membres du 28 avril 2000, fixant des orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen – Interreg III », *JOCE* du 23 mai 2000.
- KRÖHNERT S., VAN OLST N., et KLINGHOLZ R., 2005, « Deutschland 2020. Die demografische Zukunft des Nation », Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung. URL: <http://www.berlin-institut.org/publikationen/studien/deutschland-2020.html?type=98>
- LUUKKONEN, J., MOILANEN, H., 2012, « Territoriality in the Strategies and Practices of the Territorial Cohesion Policy of the European Union: Territorial Challenges in Implementing “Soft Planning” », *European Planning Studies*, vol.20, n°3, p.481-500.
- MANKOU B. A., 2013, « Calais, une prison ouverte pour les migrants », *Hommes et migrations*, vol.1304, URL: <http://hommesmigrations.revues.org.gate3.inist.fr/2634>
- MARTINEZ-FERNANDEZ C., WEYMAN T., FOL S., AUDIRAC I., CUNNINGHAM-SABOT E., WIECHMANN T., YAHAGI H., 2016, « Shrinking cities in Australia, Japan, Europe and the USA: From a global process to local policy responses », *Progress in Planning*, Elsevier, vol. 105. p.1-48.
- MEN/Ministère de l'Education National, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2016, « Concours externe du Capes et Cafep – Capes, Section histoire et géographie, Programme de la session 2017 », URL: <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/actualites/actualites/article/capesagregation-dossier-scientifique-sur-la-france-des-marges.html>, mis en ligne le 01/06/2016, consulté le 13/10/2016
- NORDMAN D., 1998, *Frontières de France : de l'espace au territoire : XVIe – XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 644p.
- OECD, 2002, *Examens territoriaux de l'OCDE : Champagne-Ardenne, France*, OECD Publishing. 266p.
- PALLAGST K., ABER J., AUDIRAC I., CUNNINGHAM-SABOT E., FOL S., MARTINEZ-FERNANDEZ C., MORAES S., MULLIGAN H., VARGAS-HERNANDEZ J., WIECHMANN T., RICH J., 2009, *The Future of Shrinking Cities: Problems, Patterns and Strategies of*

- Urban Transformation in a Global Context*, Institute of Urban & Regional Development, 168p. URL: <http://escholarship.org/uc/item/7zz6s7bm>
- PERKMANN M., 2007, « Construction of new territorial scales: A framework and case study of the EUREGIO cross border region », *Regional Studies*, vol.41, n°2, p.253-266
- PROST B., 2004, « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol.79, n°2, p.175-182. URL : <https://geocarrefour.revues.org/695>
- RATZEL F., 1882/1891, *Anthropo-geographie*, Stuttgart, 2vol.
- REINISCH, J., 2015, « 'Forever Temporary': Migrants in Calais, Then and Now », *The Political Quarterly*, vol.86, n°4, p.515-522
- REITEL B., 2011, « La frontière internationale, objet sémiologique, processus multi-dimensionnel, interface signifiante », Working Papers, n°2011-43, CEPS INSTEAD, Esch-sur-Alzette, 36p. URL: <http://www.ceps.lu/pdf/6/art1661.pdf>
- RENARD J-P *et al.*, 1997, « Le géographe et les frontières » p.27-74 in : Renard, Jean-Pierre (dir.). – *Le géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, 299p.
- REYNAUD A., 1981, *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Espace et liberté, Paris, Presses universitaires de France, 263p.
- ROTH H., 2016, « Du déclin à la périphérisation : quand les courants constructivistes et critiques revisitent les différenciations spatiales en Allemagne », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, mis en ligne le 04 janvier 2016. URL: <https://cybergeog.revues.org/27389>
- RUMFORD C., 2006, « Theorizing Borders », *European Journal of Social Theory* vol.9, n°2, p.155-169
- SOHN C., REITEL B., 2012, « Le rôle des Etats dans la construction des régions métropolitaines transfrontalières en Europe. Une approche scalaire », Working Paper n°2012-42, , CEPS INSTEAD, Esch-sur-Alzette, URL:www.ceps.lu/publi_viewer.cfm?tmp=2590
- UNHCR/ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, 2016, « Global Trends, Forced displacement in 2015 », UNHCR, Genève, URL: <https://s3.amazonaws.com/unhcrsharedmedia/2016/2016-06-20-global-trends/2016-06-14-Global-Trends-2015.pdf>, mis en ligne le 20/06/2016, consulté le 14/10/2016
- WASTL-WALTER D., 2011, *The Ashgate Research Companion to Border Studies*. Farnham, Ashgate Publishing Limited, 705p.